

*États et rapports déposés auprès du
Greffier de la Chambre*

Les documents suivants remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1972-348, en date du 29 février 1972, modifiant la Partie I de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/160).

Par M. Jamieson, membre du conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Direction de la sécurité automobile et routière, pour l'année financière terminée le 31 mars 1971, conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, chapitre 26, (1^{er} Supplément) S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/370).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.